




- enregistré sous le n° 24 45 0174945 de déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région Centre » SIRET 320 369 721 00065
- référencé  Datadock sous le n° 0027542
- disposant de droit de l'agrément pour la formation des élus mentionné à l'article L. 1221-1 du code général des collectivités territoriales

BULLETIN D'INSCRIPTION Collectivités adhérentes REDYNAMISER LES CENTRALITÉS URBAINES AVEC LES HABITANTS

Mardi 4 décembre 2018 à Orléans,

Mardi 19 mars 2019 à Déols,

Jeudi 4 avril 2019 à Orléans.

Nom :
Prénom :
Fonction :
Organisme :
Adresse postale :

Adresse de facturation (si différente) :

Tél fixe :
Tél portable :
E-mail :

Confirme son inscription au programme de formation : « Redynamiser les centralités urbaines avec les habitants » les 4 décembre 2018, 19 mars 2019 et 4 avril 2019.

Participation aux frais :

pour les trois jours : 660 euros (déjeuners compris).

pour une seule journée : 90 euros (déjeuner compris).

Réservé uniquement aux élus des collectivités adhérentes au CAUE du Loiret et de l'Indre en 2018.

- Mardi 4 décembre 2018 à Orléans,
- Mardi 19 mars 2019 à Déols,
- Jeudi 4 avril 2019 à Orléans.

Bulletin à retourner au CAUE du Loiret avant **6 novembre 2018 accompagné du règlement** (nombre de places limité)

Cachet, date et signature

Cette formation :

- est éligible au financement par le [DIF Elus](#). Pour information, nous vous rappelons que les CAUE disposent de droit de l'agrément pour la formation des élus.

- est prise en charge par les organismes collecteurs de fonds de formation professionnelle continue.

Le CAUE du Loiret organisme formateur est enregistré sous le numéro 24 45 0174945 de déclaration d'activité auprès du préfet de la région Centre et référencé Datadock sous le numéro 0027542.

À régler par chèque libellé à l'ordre du CAUE du Loiret ou par virement bancaire	
Références bancaires	Domiciliation : Crédit Mutuel Orléans Bannier 100 rue Bannier 45056 Orléans cedex 1
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1027 8374 5500 0112 0720 313	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A
Selon l'Art. 261-7-1 B du code général des impôts, les sommes perçues par le C.A.U.E. ne sont pas assujetties à la T.V.A.	